
CSAL du 04/04/2024

A l'ordre du jour :

- Expérimentation au 1^{er} septembre 2024 du transfert du recouvrement forcé des SIE de Beaune et Dijon au PRS (pour information),
- Organisation de la campagne IR 2024 (pour information),
- Questions diverses.

Expérimentation au 1^{er} septembre 2024 du transfert du recouvrement forcé des SIE de Beaune et Dijon au PRS

1/ Dans le contexte de l'harmonisation des outils juridiques du recouvrement forcé, une expérimentation est menée depuis septembre 2021 dans 5 directions afin de regrouper les créances fiscales des professionnels au sein d'un unique poste comptable par département, le PRS, pour pouvoir :

- . mettre en place une politique globale des poursuites ;
- . offrir aux usagers un interlocuteur unique en matière de recouvrement forcé ;
- . spécialiser et ainsi professionnaliser la mission du recouvrement forcé ;
- . permettre à des PRS de très petite taille de voir leurs effectifs augmenter et ainsi d'atteindre une taille critique leur permettant de fonctionner dans de bonnes conditions.

Afin de réduire les allers-retours de dossiers soldés entre le SIE et le PRS, seules les créances ayant fait l'envoi d'une mise en demeure de plus d'un mois font l'objet de ce transfert.

Mise en place au 01/09/2021, la nouvelle organisation n'est devenue pleinement opérationnelle qu'à compter du 01/01/2022.

Les 2 années d'expérimentation nationale ont donc permis de dresser un bilan qualitativement positif de cette nouvelle organisation avec l'atteinte des objectifs précités.

Syndicat National CFTC Finances Publiques

Section Côte d'or

Agir pour ne pas subir.

2/ Afin de disposer d'un bilan plus complet, la Direction Générale a décidé d'étendre progressivement l'expérimentation à 14 nouvelles directions à compter du 1^{er} septembre 2024.

Des objectifs complémentaires sont assignés par le bureau métier GF2B, à cette extension :

- . définir des schémas-cibles en vue de la généralisation, fonction de la typologie des directions, la taille et l'implantation des services, etc ... ;
- . une plus grande détection et mise en œuvre d'actions lourde par le PRS avec l'appui des équipes dédiées en direction et du Pôle National de Soutien au Réseau (PNSR) de Dax ;
- . une amélioration du recouvrement de la fraude grâce à la circulation plus fluide plus fluide de l'information et des relations privilégiées entre le contrôle fiscal et le PRS.

Le bureau GF2B a planifié 6 ateliers mensuels thématiques au cours du 1^{er} semestre 2024, afin d'accompagner cette dizaine de Directions.

En méthode, l'encadrement du PRS et des 2 SIE est associé aux ateliers pilotés par le bureau GF2B, 3 se sont déjà réunis et sont à venir. En complément de ce cadrage national, une réunion de travail départementale a été organisée par le Pôle Gestion Fiscale (PGF) le 16 février 2024, afin d'échanger sur le seuil départemental à retenir.

Il est envisagé d'opter pour un seuil de 2500€ pour le transfert des RAR des 2 SIE vers le PRS.

Statistiquement, les créances supérieures à 2500€ représentent environ 25 % en moyenne des RAR des 2 SIE et 92 % en montant. En tenant compte des exceptions prévues à la règle générale du transfert des créances 1 mois après la MED (plans, débiteurs publics, etc ...) le nombre de dossier du stock qui seraient transférés est estimé à 450 (300 pour le SIE de Dijon, 150 pour le SIE de Beaune).

Le seuil envisagé serait compatible avec l'expérimentation d'un scénario d'organisation du PRS 21 fondé sur une grande polyvalence, avec une intégration directe des agents qui rejoindraient le PRS, permettant une montée en compétence rapide.

Les créances issues des SIE et celles du PRS seraient donc regroupées et il ne serait pas créé deux cellules distinctes au sein du PRS pour gérer d'un côté les actions de masse sur des dossiers à enjeux faibles/modérés et de l'autre les actions lourdes sur les dossiers à enjeux élevés, scénario qui est testé par ailleurs par d'autres directions.

La cellule actuelle dédiée aux procédures collectives au sein du PRS subsisterait et il n'est pas envisagé dans ce cadre de créer une cellule comptable spécifique.

Syndicat National CFTC Finances Publiques

Section Côte d'or

Agir pour ne pas subir.

S'agissant des créances restant en SIE, un des corollaires de l'expérimentation repose sur une politique d'apurement dynamique, notamment via l'Admission en Non-Valeur (ANV), en utilisant pleinement les nouvelles possibilités offertes par la Réforme des Gestionnaires Publics (RGP). Un groupe de travail réunissant les sachants des 3 services concernés se réunira dans les prochaines semaines pour actualiser le protocole départemental SIE-PRS et pour définir les liaisons à mettre en place.

La DRFIP 21 dispose dans le cadre de l'enquête SAGERFIP d'un recensement des effectifs affectés au recouvrement forcé des professionnels tels que déclarés par les responsables des 2 SIE.

Pourtant, ces données ne peuvent être reprises en l'état et doivent être retravaillées, eu égard au seuil de transfert envisagé, de façon à tenir compte à la fois des travaux supplémentaires, hors recouvrement forcé proprement dit, générés par ce transfert (notamment l'accueil et la comptabilité) et des travaux restant en SIE. Il est ainsi **envisagé de transférer 1 emploi B/C du SIE de Beaune et 2 emplois B/C du SIE de Dijon vers le PRS.**

Ce transfert d'emploi n'aura toutefois lieu qu'au **1^{er} janvier 2025** avec modification du TAGERFIP à cette date dans le cadre de l'exercice emplois 2025.

Ainsi, à la date du 1^{er} septembre 2024, les agents des SIE seront appelés à suivre la mission recouvrement forcé au PRS sur la base du volontariat. Ils seront alors en position de détachement au PRS.

Au 1^{er} janvier 2025, date de création des emplois, ils seront positionnés comme « ALD » au PRS.

Les agents du SIE Dijonnais, inscrits dans le périmètre du transfert et appartenant à la catégorie d'emploi retenue, auront l'obligation de suivre leur emploi et leur mission en participant au mouvement local de 2025. Ils bénéficieront, à ce titre, d'une priorité leur garantissant une affectation en qualité de titulaires au PRS au 1^{er} septembre 2025.

Les agents du SIE de Beaune n'ont pas l'obligation de suivre leur emploi et leur mission, dans la mesure où le SIE et le PRS sont situés dans des communes différentes.

Les agents qui changent de résidence administrative pour suivre leur mission transférée d'un service à un autre service ont droit à la Prime de Restructuration de Service (PRS) pour accompagner leur mobilité géographique.

Syndicat National CFTC Finances Publiques

Section Côte d'or

Agir pour ne pas subir.

Les agents ont jusqu'au 03 mai pour se positionner.

Les agents transférés rejoindront l'équipe en place, dans les bureaux actuels, augmentés d'une surface de 24 m2.

La CFTC a questionné la Direction si le montant du seuil était modifiable à tout moment. Il nous été répondu que sa détermination était un subtil équilibre entre les créances des 2 SIE et celui du PRS, et qu'il était révisable annuellement.

Organisation de la campagne IR 2024

1/ Le calendrier prévu dans la note de campagne du 8 mars 2024 est le suivant :

- . envoi postal des déclarations pré-remplies entre le 12 et le 25 avril 2024,
- . les déclarations automatiques en version dématérialisée seront accessibles à compter du jeudi 11 avril 2024, date à laquelle sera également ouvert le service de déclaration en ligne,
- . date limite de dépôt des déclarations papier : mardi 21 mai 2024,
- . date limite de déclaration en ligne pour la Côte d'Or : jeudi 30 mai 2024,
- . date de fin de saisie dans GestPas : jeudi 6 juin 2024 pour la première émission de l'IR et prélèvements sociaux, jeudi 27 juin 2024 pour la deuxième.

2/ Enjeux métiers :

- . possibilité de déclarer ses revenus via l'application « impôts.gouv.fr » sur smartphone : les usagers pourront déclarer des situations simples ne nécessitant pas des saisies trop lourdes ou complexes,
- . lutte contre la fraude : création d'une cellule nationale chargée d'élaborer la stratégie de la DGFIP en matière de lutte contre la fraude déclarative des particuliers et d'assurer le pilotage de sa mise en œuvre,
- . plan d'action GMBI qui se décline : par une incitation des usagers à signaler leur changement d'adresse, dans la déclaration 2042 papier permettre l'ajout de l'adresse de la personne majeure ou du mineur étudiant rattaché au foyer fiscal lorsqu'il habite à une adresse différente de celle de ses parents, par la mise en place d'un formulaire papier pour les personnes éloignées du numérique.

Syndicat National CFTC Finances Publiques

Section Côte d'or

Agir pour ne pas subir.

3/ Accueil téléphonique :

. Le renfort du numéro d'appel national 0809 401 401 est affiché sur l'ensemble des déclarations des usagers.

Le dispositif de soutien national est moins consommateur qu'en 2023 du lundi 15 avril au jeudi 06 juin 2024 (-40 %).

. Accueil téléphonique départemental :

1^{er} niveau : Une boucle téléphonique spécifique à la campagne sera mise en place pour les SIP de Dijon et Beaune (SIP Montbard prendra en charge ses appels) du lundi 29 avril au jeudi 30 mai 2024, dans le cadre horaire applicable au CFP de la Boudronnée (9h-12h et 13h-16h). Elle sera tenue par les 18 étudiants du master 2 droit fiscal, qui seront encadrés par un agent de secteur d'assiette du SIP de Dijon.

Second niveau : Le PCRП tiendra pour sa part 2 boucles téléphoniques : l'une dédiée aux questions relatives à l'IFI et l'autre aux revenus complexes (RCM, revenus fonciers, revenus étrangers).

En outre, les SIP ouvriront des guichets de RDV téléphoniques pendant la campagne, en plus des guichets habituels de RDV physiques.

Le vendredi 10 mai, pont de l'Ascension, la boucle téléphonique départementale sera assurée en télétravail par des agents volontaires du SIP de Dijon.

4/ Gestion des e-contacts, Balf :

Les réponses aux messages via e-contacts seront pris en charge comme les années précédentes par les agents de chaque SIP qu'ils soient sur site ou en télétravail, selon une organisation à mettre en place par les responsables des services.

5/Accueil physique :

Le dispositif renforcé de réception du public débutera le lundi 29 avril et se clôturera le jeudi 30 mai 2024.

A l'extérieur du bâtiment de la Boudronnée, une organisation spécifique sera mise en place pour la gestion de la file d'attente. En effet, un agent voltigeur sera chargé de fluidifier les flux en fonction des motifs de visite.

L'accueil se fera sans RDV les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin, et sur RDV les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi.

L'espace d'accueil restera néanmoins ouvert les après-midi de 14 à 16h, comme l'an passé afin de ne pas accroître la réception des matinées suivantes.

Syndicat National CFTC Finances Publiques

Section Côte d'or

Agir pour ne pas subir.

Les sites seront fermés le vendredi 10 mai.

6/ Accueil fiscal de proximité :

Les permanences tenues en mairie et dans les France Services auront lieu selon les modalités d'organisation définies avec les collectivités locales.

Le calendrier des permanences 2024 a été élaboré en prenant en compte les fréquentations enregistrées en 2023 dans chaque accueil de proximité, en tenant informés les élus concernés.

La CFTC a demandé à la DRFIP 21 qui serait le voltigeur durant l'accueil physique de la Boudronnée. Elle a répondu que la désignation relevait de la responsabilité de l'encadrement du SIP de Dijon.

Questions diverses

. La Direction nous informe que la Dotation Globale de Fonctionnement 2024 (DGF) structurée en deux composantes locaux et agents, connaîtra un gel de 5 % de la DGFIP pour la partie personnel. Elle concernera sûrement l'entretien courant, le matériel, les consommables, les frais de déplacement, etc ...

. La DRFIP21 signale que les plans des travaux PI de la Banque seront modifiés pour la partie du -1. En effet, la future salle de réunion qui devait être installée à la place du local courrier, présente des problèmes de ventilation. Pour y remédier, la Division de l'immobilier pense déplacer la nouvelle salle de réunion de 95 m2 dans le local social et le local syndical de notre organisation.

(Des négociations sont en cours pour que nous disposions d'un local syndical de la même volumétrie avec la même luminosité)

Actuellement, la Direction prépare les documents pour le maître d'œuvre.

**Christophe RECOUVREUX, SIP DIJON ET AMENDES service recouvrement
(Titulaire)**

Céline GUILLAUMIN, Pôle CE antenne de BEAUNE (Suppléante).